

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2023-229

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **73\_DDT\_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Secrétariat général**

73-2023-12-04-00001 - AP portant subdélégation de portée générale

-04122023 (7 pages)

Page 3

73-2023-12-04-00003 - Arrêté portant subdélégation en matière de Défense  
(2 pages)

Page 11

73\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Savoie

73-2023-12-04-00001

AP portant subdélégation de portée générale  
-04122023



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Service : direction

Chambéry, le 4 décembre 2023

**ARRETE DE SUBDELEGATION  
DE PORTEE GENERALE  
n°2023-1321**

**M. Thierry Delorme**  
**ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,**  
**directeur départemental adjoint,**  
**chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires**  
**de la Savoie**

- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie,
- Vu les arrêtés ministériels des 28 mai 2018 et 5 mai 2023, portant nomination de M. Thierry Delorme, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, à compter du 30 mai 2018,

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106  
73011 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 71 73 73  
Mél : ddt@savoie.gouv.fr  
Site internet : www.savoie.gouv.fr

- Vu l'arrêté préfectoral DDT/AJ n°2023-1182, du 28 novembre 2023 portant nomination de M. Thierry Delorme, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint, en tant que directeur départemental par intérim de la DDT de la Savoie, à compter du 4 décembre 2023,
- Vu l'arrêté préfectoral SCPP n°71-2023 du 1 décembre 2023, paru au RAA du 1er décembre 2023, portant délégation de signature à M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, en charge de l'intérim du département de la DDT de la Savoie

### Arrête

Article 1. Délégation de signature est donnée au cadre chargé d'assurer la permanence de la DDT lors des soirées et des week-ends ou bien en l'absence du directeur départemental des territoires, pour signer les documents énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2023 susvisé.

Le cadre de permanence est désigné parmi les cadres supérieurs ou dirigeants au travers d'une programmation établie par le responsable sécurité défense de la direction départementale des territoires.

Article 2. La délégation de signature est donnée à chaque chef de service et à leurs adjoints, à la chargée de mission aménagement et à la chef de projet Lyon-Turin placées auprès du directeur, au chef de l'unité territoriale pour signer les documents relevant de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2023 susvisé portant délégation de signature à M. Thierry Delorme, dans les conditions suivantes et dans la limite des références mentionnées pour chacun :

**\* Projet Lyon-Turin :**

- **Mme Maryline CAILLEUX**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêt, chef de projet Lyon-Turin auprès de la direction, pour les documents relevant des références **IV-A1, IV-A4, IV-A7 et V-A1 à V-A3**, uniquement pour les dossiers concernant le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

**\* SPAT :**

- **M. Stéphane VIALLET**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service planification et aménagement des territoires, pour les documents relevant des références **I-A1**

(congrés annuels et journées RTT), I-A2, V-A3, X-A8, XI-B2, XIII-A1 à XIII-A4, XIII-B1 à XIII-B3, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1 et XIII-D2, XIII-E1, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XIII-I1 et XIII-I2, XIII-J1 à XIII-J3, XIII-K1 à XIII-K4, XIII-L1, XVII-A3 à XVII-A6.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Simone Bogey, attaché de l'administration de l'Etat, chef de l'unité Application du Droit des Sols, pour les documents relevant des références **V-A3, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1, XIII-E1, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XVII-A3 à XVII-A6.**

- M. Stéphane GARCIN, secrétaire administratif de classe normale, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme, pour les documents relevant des références **XVIIA-4 et XVII-A5.**

- M. Florian CEARD, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Stéphanie DELFAU, attachée de l'administration de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- M. Jean-Philippe HATIER, technicien supérieur en chef du développement durable, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- M. Benjamin MORFIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Léa PFISTER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Pauline SOBOL, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

\* **SEEF :**

- **Mme Laurence THIVEL**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service eau environnement et forêts, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A8, V-A1 à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

- **Mme Virginie COLLOT** ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, chargée de mission politique de l'eau, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A8, V-A1**

à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Justine BOUVARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité Eau Quantité Qualité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **IV-A5** (uniquement manuels d'auto-surveillance), **VI-A1, VI-A3, XVII-A3, XVII-A4**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

- M. Olivier Bardou, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité aménagement des milieux aquatiques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**.

- M. Christian Tracol, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

- M. Guillaume Dinocheau, ingénieur de l'industrie et des mines, chef de l'unité environnement et cadre de vie, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), III-A1 à III-A3, III-A5, III-B1, V-A1** (art. L171-6 CE), **V-A5, V-A6, IX-B1, IX-C1, XVII-A3, XVII-A4**.

- M. Stéphane Morel, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité biodiversité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XVII-A3, XVII-A4**.

\* **SHC** :

- **Mme Lisiane FERMOND**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1, XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6, XVIII-A1**.

- **Mme Magali DUPONT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service habitat et construction, **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1, XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6, XVIII-A1**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lisiane FERMOND et/ou de Mme Magali DUPONT,

- Mme Séverine Mercier, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité financement construction neuve, réhabilitation parc public et privé au service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XII-A1 à XII-A6.**

- M. Jean-Christophe Henrotte, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité bâtiment durable et pôle immobilier de l'État pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XII-A7, XII-C3 et XII-C4.**

**\* SPADR :**

- **M. Thomas RIETHMULLER**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service politique agricole et développement rural, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, VIII-A1 à VIII-A12, V-A2, V-A4, V-A7, IX-A1, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.**

- **Mme Anne LENFANT**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, VIII-A1 à VIII-A12, V-A2, V-A4, V-A7, IX-A1, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.**

- **Mme Marion SIMON**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef d'unité Loup, Chasse, Protection des Troupeaux, adjointe au chef de service, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, VIII-A1 à VIII-A12, V-A2, V-A4, V-A7, IX-A1, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Cendrine Laplanche, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité espace agricole-pastoralisme, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT).**

- Mme Lucile Mouchet ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Aides directes, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT),**



\* **SSR** :

- **Mme Annick DESBONNETS**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, II-A1 à II-A5, XII-A9, XV-B1, XV-B2, XV-C1, XV-D1, XV-E1, XVI-A1, XVII-A1, XVII-A3, XVII-A4, XVIII-A1**.

- **M. Paul ALLEGRE**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service, chef de l'unité prévention des risques I, pour les documents relevant des références **I-A1, I-A2, XII-A9, XVI-A1, XVII-A3, XVII-A4, XVIII-A1**.

- **M. Frédéric LANFREY**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service, chef de l'unité prévention des risques II, pour les documents relevant des références **I-A1, I-A2, XII-A9, XVI-A1, XVII-A3, XVII-A4, XVIII-A1**.

La délégation de signature pourra être exercée par l'agent désigné ci-après, agissant dans le cadre de ses fonctions :

- M. David Labbé, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière, pour tous les actes des rubriques **I-A et II-A1**.

\* **SCEM**

- **M. Eric VALLA**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service prospective territoriale pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT) et I-A2, V-A3, XIV-D1, XVIII-A1**.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Valla,

- Mme Patricia **MAFFRE-DEPROST**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service prospective territoriale, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, V-A3, XIV-D1, XVIII-A1**.

\* **Référent juridique** :

- **Mme Catherine CHEVALLIER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, référent juridique, pour ce qui relève, dans le cadre de ses attributions, des références **XVII-A2 à XVII-A4**.

\* **Unité territoriale** :

- **M. Jean-Philippe PELLICIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne, en ce qui concerne les affaires de son unité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congé annuel et journées RTT), I-A2, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-E1 à XIII-E5.**

Article 3. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2023-0714 du 26 juin 2023.

Article 4. L'ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint  
des territoires de la Savoie,  
en charge de l'intérim  
du directeur départemental des territoires ,

Signé : Thierry DELORME

73\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Savoie

73-2023-12-04-00003

Arrêté portant subdélégation en matière de  
Défense



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Service : Direction

**ARRETE PREFECTORAL n°2023-1322  
portant subdélégation de signature de M. Thierry Delorme  
ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,  
directeur départemental adjoint,  
en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires  
de la Savoie  
en matière de DEFENSE**

**Le directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie,  
en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**VU** l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, pour ce qui concerne l'organisation générale de la défense et ses textes d'application,

**VU** la circulaire ministérielle du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement et de sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment, des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens,

**VU** l'arrêté préfectoral SCPP n°72-2023, du 1<sup>er</sup> décembre 2023, paru au RAA du 1<sup>er</sup> décembre 2023, portant délégation de signature en matière de Défense à M. Thierye Delorme, directeur départemental adjoint, en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires directeur départemental des territoires de la Savoie,

## A R R E T E

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires, la délégation, qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2023, susvisé, sera exercée en ce qui concerne les références A1 et A2 par :

- Mme Annick Desbonnets, chef du service sécurité, risques, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,

**Article 2** : L'arrêté n°2023-0529 portant subdélégation de signature en matière de Défense, du 26 mai 2023, est abrogé.

**Article 3** : L'ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint des territoires, en charge de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 4 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint  
des territoires de la Savoie,  
en charge de l'intérim  
du directeur départemental des territoires,

Signé : Thierry DELORME